

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00007**

**CONVENTION POUR L'EXPOSITION « PIERRE SEINTURIER » - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 02 février 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 02 février 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20151216-D20160000710-DE

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016**

### **CONVENTION POUR L'EXPOSITION « PIERRE SEINTURIER » - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole organise dans ses murs une exposition de l'artiste Pierre Seinturier jusqu'au 21 février 2016.

Un projet de convention de partenariat a été établi avec l'artiste et avec la galerie Georges-Philippe & Nathalie Vallois à Paris, qui précise les engagements de chacun, notamment concernant les œuvres, le transport et la présentation, le partage de frais, les garanties, les droits, la communication, le catalogue...

Le Musée a les engagements classiques d'organisateur, de préparation, de réalisation et de chantier nécessaire pour l'exposition et son démontage, ainsi que de valorisation.

Pour les partenaires, la galerie organise et prend à sa charge le coût du transport-retour des œuvres depuis le Musée par une entreprise spécialisée en transport d'œuvres d'art, externe au Musée, ainsi qu'une part de frais d'encadrement. Elle s'est également engagée à prendre en charge la commande et la facturation de 200 exemplaires du catalogue de l'exposition.

La durée de la convention est calée sur le calendrier de l'exposition conditionnant la restitution des œuvres auprès de l'artiste à Paris (prévue en mars 2016) et se poursuit dans la durée de la communication/promotion, puis l'archivage/mémoire de l'exposition.

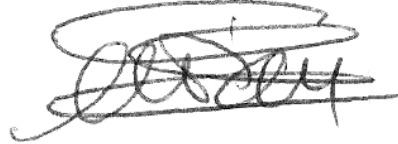
Le projet de convention est joint au rapport.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de convention avec l'artiste Pierre Seinturier et la galerie Georges-Philippe & Nathalie Vallois,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

**Gaël PERDRIAU**